

MINISTERE DES FINANCES

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE MINISTRE DES
FINANCES A L'OCCASION DE LA
CLOTURE DU SEMINAIRE
INTERNATIONAL SUR LES NORMES
COMPTABLES INTERNATIONALES
IAS/IFRS**

KINSHASA, LE 19 JUILLET 2008

- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Messieurs et Madame les Ministres et Chers Collègues ;
- Messieurs les Vice-Ministres ;
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo ;
- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur l'Inspecteur Général-Chef de Service de l'Inspection Générale des Finances ;
- Monsieur le Secrétaire Général du CPCC ;
- Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques ;
- Messieurs les Directeurs Généraux de la DGI et de la DGRAD ;
- Messieurs les représentants des Corps académiques et Scientifiques ;
- Distingués invités, chacun en ses qualité et titre respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs ;

Nous voici de nouveau en ce lieu, dix jours après, pour procéder à la clôture officielle du Séminaire International de Formation sur les Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS) organisé par le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo en collaboration avec la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones « FIDEF » « en sigle.

Ainsi que je l'avais rappelé dans mon discours d'ouverture de ce séminaire, l'action de formation que nous clôturons ce jour s'inscrit dans le processus de la normalisation comptable entamé dans notre pays depuis 1976 et qui avait abouti à la promulgation de la loi comptable et à la fixation du Plan Comptable Général Congolais.

Les quatre premières étapes du processus de normalisation comptable en République Démocratique du Congo, à savoir, la conception, la réalisation, l'application et l'adaptation du Plan Comptable Général Congolais ayant déjà été réalisées par le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo, la révisitation de notre Système Comptable actuel, après 32 ans d'application s'imposait pour l'adapter non seulement à l'évolution de nos entreprises et à leur environnement, mais encore et surtout aux besoins de la transparence financière et de la bonne gouvernance.

- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Messieurs et Madame les Ministres et Chers Collègues ;
- Messieurs les Vice-Ministres ;
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo ;

- Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux aux Finances et au Budget ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur l'Inspecteur Général-Chef de Service de l'Inspection Générale des Finances ;
- Monsieur le Secrétaire Général du CPCC ;
- Messieurs les Administrateurs Délégués Généraux des Entreprises Publiques ;
- Messieurs les Directeurs Généraux de la DGI et de la DGRAD ;
- Messieurs les représentants des Corps académiques et Scientifiques ;
- Distingués invités, chacun en ses qualité et titre respectifs,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs ;

Notre Gouvernement a fait de la transparence et de la bonne gestion son cheval de bataille. Elles constituent deux volets importants de son programme économique.

Cette transparence ne pouvant être assurée que par une information financière de qualité, laquelle ne peut provenir que des états financiers fiables et établis suivant un référentiel comptable internationalement reconnu et accepté par tous les utilisateurs des états financiers, principalement les investisseurs et les bailleurs des fonds dont l'Etat Congolais a grandement besoin pour assurer sa reconstruction et accompagner le programme du quinquennat du Chef de l'Etat axé sur les cinq chantiers de la République.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Pendant dix jours, vous avez été formés par des Eminents Animateurs venus de la France, du Sénégal et du Cameroun sur les normes comptables internationales IAS/IFRS qui seront votre nouveau langage comptable de demain.

Votre présence nombreuse dans cette salle est le signe de l'intérêt que vos cabinets, entreprises et entités ainsi que vous-même avez témoigné à cette formation que le C.P.C.C. vient d'organiser principalement à votre intention.

Aussi, ai-je tenu personnellement à vous féliciter pour avoir, pendant dix jours, abandonné vos lourdes fonctions et responsabilités au sein de vos entreprises et cabinets en vue de prendre part à ce séminaire et surtout être les pionniers du basculement de notre Système Comptable actuel vers les Normes Comptables Internationales.

En même temps que je vous félicite pour votre participation, je ne peux, cependant occulter le fait que la maîtrise des nouvelles normes comptables internationales, en raison de leurs complexité et fondement, exige le renouvellement sans cesse des connaissances déjà acquises et l'abandon de certains réflexes dans le comportement professionnel, vos méthodes de travail ainsi que dans le traitement comptable de bon nombre d'opérations suivant le référentiel comptable en vigueur dans notre pays.

Pour consolider les connaissances acquises au cours de ce séminaire et permettre à des milliers d'autres professionnels de la comptabilité à bénéficier de cette formation, j'invite le Secrétaire Général du C.P.C.C. à multiplier et à intensifier ces formations sur les IFRS aussi bien pour les cadres comptables et financiers de la capitale Kinshasa que pour ceux de l'intérieur du pays qui en sont également demandeurs.

Et pour permettre au plus grand nombre des professionnels de la comptabilité de prendre part aux prochaines sessions de séminaires sur les IAS/IFRS, je sollicite auprès de nos partenaires au développement aussi bien bilatéraux que multilatéraux d'appuyer le C.P.C.C. par un financement conséquent pour faire aboutir ce projet de migration vers les nouvelles normes comptables internationales d'ici le 1^{er} janvier 2010.

Distingués Invités, chacun en ses qualité et titre respectifs,

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Pour faire aboutir cette importante réforme à l'horizon 2010, l'implication de tous les acteurs de la normalisation comptable s'impose.

Ainsi que vous le savez, en tant que pionniers et premiers Cadres Comptables et Financiers formés aux nouvelles normes comptables, vous avez un rôle primordial à jouer pour la réussite de la migration du Système Comptable Congolais vers les Normes Comptables IAS/IFRS.

Le cadre par excellence de réflexion a déjà été fixé par le Législateur Congolais. Il s'agit du Comité Consultatif de la Comptabilité institué par l'ordonnance n° 78-164 du 21 avril 1978 portant organisation et fonctionnement du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo. Cet organe constitué de 30 membres représentant tous les secteurs d'activité de la vie nationale sera réactivé après une mise en veilleuse de plus de quinze ans.

Le Secrétaire Général du C.P.C.C. me proposera la liste des nouveaux membres effectifs et suppléants du Comité Consultatif à soumettre à la sanction Présidentielle, lesquels seront désignés par vos entreprises, associations patronales et les professionnels de la comptabilité suivant les quotas respectifs prévus dans l'ordonnance précitée.

Il en sera de même pour le projet de loi portant création de l'Ordre des Réviseurs, des Experts Comptables et des Conseils Fiscaux de la République Démocratique du Congo qui devra être finalisé par le C.P.C.C. pour la rentrée parlementaire du mois de septembre 2008 afin d'assainir l'exercice professionnel dans ce secteur et de préserver l'intérêt public dans la certification et la tenue des comptes ainsi que dans le conseil fiscal.

Pour terminer, je tiens, au nom du Gouvernement, à remercier la FIDEF et Monsieur François MECHIN, animateur principal de ce séminaire, Messieurs AZIZ DIEYE et Benoît ATANGANA ainsi que le Secrétaire Général du C.P.C.C. et ses Experts qui ont eu à animer avec brio cet important séminaire.

J'encourage le C.P.C.C. et son Secrétaire Général à continuer sur cette lancée et à multiplier ces genres de séminaires sur toute l'étendue de la République.

J'invite enfin les Séminaristes de cette session à capitaliser et à consolider les connaissances acquises au cours de ce séminaire pour en faire un meilleur usage au sein de leurs entreprises et entités respectives.

A nos animateurs étrangers, je souhaite un bon retour dans vos pays respectifs et aux séminaristes, je dis bonne chance et surtout soyez la lumière de la nouvelle flamme que la République Démocratique du Congo vient d'allumer dans le processus de la migration de son système comptable vers les Normes Comptables Internationales IAS/IFRS.

Sur ce, **JE DECLARE CLOS LE SEMINAIRE INTERNATIONAL DE
FORMATION SUR LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES
IAS/IFRS.**

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 19 Juillet 2008

Athanase MATANDA KYELU

Ministre des Finances